Préambule

La procédure d'urgence NCTS P5 suit fondamentalement, dans la mesure du possible, la même méthodologie que l'actuelle procédure d'urgence NCTS P4 :

MAIS avec les différences suivantes :

Le document sous-jacent à utiliser est bien entendu différent

Les références à la législation sous-jacente ont été ajustées

Changements :

LE DAU – DOCUMENT T ne peut plus être utilisé à partir de la date de déploiement du NCTS P5 !!

SEULE la NOUVELLE version du TAD peut être acceptée !
À partir du 9 décembre 2024, l'ancienne version du TAD ne peut plus être acceptée !

En phase 4 : les données étaient celles relatives aux cases reprises dans le TDA (annexe 9 – appendice C1 – titre 1 - colonne F - CL2016R0341FR0030010.0001.3bi_cp 1..1 page 137 (voir aussi notice régime F du DAU - Document unique | SPF Finances). **Celles-ci ne peuvent plus être utilisées**.

Procédure du plan de continuité des opérations NCTS Call NXXXXX : indisponibilité

- La procédure BCP est uniquement accordée pour : **XXXXXXX**
- **Début : X/XX/XXXX à XXHXX**
- **Fin : XX/XX/XXXX à XXHXX**
- Veuillez nous excuser de ce dérangement.
- **Envoi de document de Transit :**

NCTS P5 :

Utilisation de la nouvelle version du TAD (transit accompanying document) selon :

a) Le modèle repris dans l'annexe B-02 du Règlement délégué (UE) 2015/2446
b) Le modèle de liste d'articles (=LoI) repris dans l'annexe B-03 du Règlement délégué (UE) 2015/2446. La LoI doit toujours accompagner le TAD même lorsqu'il n'y a qu'un seul article dans l'envoi. Aux conditions déterminées à l'annexe 72-04, une liste de chargement peut être jointe au TAD en lieu et place de la LoI.

Pour compléter le TAD et la LoI
- Se référer à l'annexe B du CDU-DA : Titre I, Chapitre 3, Section 3 « tableau des exigences en matière de données – Transit »
- Utilisation du jeu de données D1 : Notice jeu de données D1.pdf

- **Apurement PLDA (import) avec un document Tx:**
  - La déclaration doit être introduite électroniquement dans PLDA.
  - Dans la case 40 « document précédent »:Vous devez choisir à la place de la mention NCTS « AUTRES » et choisir le type « CLE » au lieu du code 821, et indiquer dans la case référence le numéro de votre NCTS.
  - Case 44 "Mentions spéciales": 44-NPS-GCX-PLDA
    Ce qui est à mentionner dans la case mention spéciale: NXXXXX -D:XXXXXXXX -TXXXXXX
  - Après la validation de la déclaration PLDA, vous envoyez par email votre numéro de déclaration PLDA + la déclaration NCTS à votre douane locale, ils effectueront un apurement manuel de votre document NCTS.

- **Procédure pour les utilisateurs internes :**
    - Inviter le déclarant à rédiger un document papier
    - Mentions à indiquer dans la case MRN du TAD (cachet ou pré-impression) :

Modèle valable à partir du 01/05/2016

PLAN DE CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS
TRANSIT DE l'UNION/TRANSIT COMMUN
AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE DANS LE SYSTÈME
ENGAGÉE LE _____
(Date/heure)

Ancien modèle de cachet temporairement acceptable

PROCEDURE DE SECOURS NCTS
DONNEES NON DISPONIBLES DANS LE SYSTEME
Procédure d'urgence nr. NXXXXX
Initiée le 09/12/2024 à 11H00

- Faire mention sur les documents précités, du numéro de référence de la procédure d'urgence (dans la case MRN), des éventuelles remarques de vérification (IE018, délai, itinéraire, scellés ou dispense, numéro de référence de la déclaration dans la case bureau de départ, date de la mainlevée…)
- Apposer le cachet du bureau sur ces documents.